

**SARL ER LJ LE BUL****Additif**

Additif à l'annonce parue le 22/03/2024, concernant la société **SARL ER LJ LE BUL**. Il a lieu de rajouter: Achat de fonds

**OFFICE NOTARIAL DES PORTES DU PILAT**  
61 ROUTE DE LYON  
42400 SAINT CHAMOND  
Tel : 04 77 22 01 66

**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Karine SATER, notaire à SAINT-CHAMOND en date du 30 octobre 2024, **M. CAMUS Jean Philippe**, né le 27 novembre 1959 à BELLEVILLE (69220), et **Mme DU-RAND Marie-Agnès Thérèse Anne**, née le 1 décembre 1964 à BUXY (71390), demeurant ensemble 43 rue du Pilat, 42400 SAINT-CHAMOND, mariés le 19 juillet 1986 à BUXY (71390) sous le régime de participation aux acquêts, sont convenus d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial de Karine SATER où domicile a été élu à cet effet.

**STEAMBOAT SAS****Constitution**

Avis est donné de la constitution de la S.A.S. "STEAMBOAT SAS" au capital de 1 000 € divisé en 1 000 actions - apport en numéraire - siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes - 9 Allée La Forézienne - objet social - l'acquisition, la propriété, la location nue ou meublée, la sous-location nue ou meublée de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement - durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix. - Président : Monsieur Laurent DESPINASSE, demeurant à MARCLOPT (Loire) 400 Route de Montrond

Dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE  
POUR AVIS

**GFA THIZY-GERMANI****Constitution**

Avis est donné de la constitution du Groupement Foncier Agricole « GFA THIZY-GERMANI »

Capital de 2.000 €  
Siège social : 2702 Chemin de la Trivolière, Lieudit « Le Cretelet », 42800 SAINT ROMAIN EN JAREZ

Objet social : la propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, composant son patrimoine. L'achat et la datation à bail de tous immeubles à destination agricole

Durée : 99 ans  
CO-GERANTS : Monsieur Yoann THIZY et Madame Cécile GERMANI, 820 Route du Moreau 69590 LARAJASSE.  
RCS et dépôt : SAINT-ETIENNE (Loire)

**SAGHIMO**

**SAS au capital de 30 000 €**  
Siège social : NEULISE (Loire) 47 La Voie des Artistes - Z.I Les Jacquins  
RCS ROANNE 879 878 304

**Modification des dirigeants**

Suivant décisions du 30.10.2024, l'associé unique de la société a :

- pris acte de la démission de M. Patrick GUILLEN, dt au COTEAU (42120) 26 Quai Général Leclerc, de ses fonctions de Président ;

- pris acte de la démission de M. Frédéric HERRERO, dt au NERVIEUX (42510) 2 chemin des Hauts de Grénieux, de ses fonctions de Président ;

- décidé de nommer aux fonctions de Président, M. Frédéric HERRERO, sus-dé-nommé.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du T.C. de ROANNE.

Le Président,

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

**GAEC FAYOLLE****Dissolution**

Suivant délibération du 31 /10/2024, de l'AGE du GAEC FAYOLLE, au capital de 70.000,00 €, siège social : « La Donzelière » 42400 SAINT-CHAMOND, 531 382 240 RCS ST-ETIENNE, les associés ont décidé la dissolution anticipée du groupement au 31 /10/2024. Monsieur et Madame Jean-Claude et Dominique FAYOLLE ont été nommés liquidateurs. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : « La Donzelière » 42400 SAINT-CHAMOND. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE.

**GAEC FERME FAYOLLE****Constitution**

Suivant acte SSP en date du 01/11/2024, a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GAEC FERME FAYOLLE, reconnu le 10/10/2024 par le Comité d'Agrément, sous le numéro 42 24 30 1809. Son siège social est situé : 1 Chemin de la Donzelière - 42400 SAINT CHAMOND. Il sera immatriculé au GTC de SAINT-ETIENNE.

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**  
**Article 1378-1 Code de procédure civile**  
**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2022, Madame Laetitia Nathalie BLETTERY, en son vivant assistante du médiateur, demeurant à SAINT-LEGER-SUR-ROANNE (42155), 140 rue de la Grange du Puits. Née à ROANNE (42300), le 10 janvier 1984. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SAINT-LEGER-SUR-ROANNE (42155) (France), le 10 juillet 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Virginie VIAL er Emilie RIGNAUX, notaires associés », titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, le 20 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Emilie RIGNAUX, Notaire à ROANNE (Loire), référence CRPCEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**PBT CONSEIL**

**SASU, au capital de 1 000 €**  
Siège social: HYERES (83400)  
1 impasse des Agaves - GIENS  
RCS de Toulon : 921 953 410

**Transfert du siège social**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2024, l'associé unique de la société PBT CONSEIL, a décidé de transférer le siège social à compter 24 septembre 2024 du 1 impasse des Agaves - GIENS - HYERES 83400 au 437 rue Georges Clémenceau - 42153 RIORGES. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de Toulon. Nouvelle immatriculation au RCS de Roanne

Pour avis

**EARL CHETOT****Constitution**

Avis est donné de la constitution de l'« EARL CHETOT », Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 7.500 €

Siège social : 560 Chemin du Combeau - 42520 VERANNE

Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles, au sens de l'article L 311-1 du Code Rural et accessoirement la production d'électricité photovoltaïque et l'exploitation de gîtes ruraux et tous hébergements légers individuels et collectifs

Durée : 99 ans  
Gérant et associé unique : M. Jonathan CHETOT, demeurant : 3 route de Chèzenas - 42520 MACLAS  
RCS et dépôt : SAINT-ETIENNE (Loire)

**RL TRANSPORT****Avis de constitution**

Suivant acte SSP du 18/10/2024 il a été constitué une SASU dénommée :

**RL TRANSPORT**  
Capital social : 1 800 euros.  
Siège social : 21 Rue du Berry 42400 SAINT-CHAMOND

**Objet** : Transports tout type de marchandises en moins de 3.5 tonnes, location de véhicules avec conducteur jusqu'à 3.5 T PMA, location de véhicules sans conducteurs, stockage, entreposage, préparation de commandes, achat et vente de véhicules neufs et occasions, déménagement

**Président** : M. BEN LETAIEF Riadh demeurant 21 Rue du Berry 42400 ST CHAMOND

**Commissaire aux comptes** :  
**Clause d'agrément** : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

**Clause d'admission** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE.

**FITSPORT**

**S.A.S.U. au capital de 20 000 €**  
Siège social : Rue François Durafour  
ZAC des Murons  
ANDREZIEUX BOUTHON (Loire)  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 519 114 409

**Modification**

Suivant décisions du 5 novembre 2024, l'actionnaire unique de la société, a décidé de transférer le siège social à LA FOUILLOUSE (Loire), ZAC de la Gouyonière, et ce avec effet au 5 novembre 2024.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS : SAINT ETIENNE

Le Président

**CDCK CONSULTING****Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. "CDCK CONSULTING", au capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : MONTBRISON (Loire), 2 rue des Résistants.

Objet social : Toute activité de consulting. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société « HOLDING DU-CKING - HDCK », sise à MONTBRISON (Loire), 2 rue des Résistants.

En date du 5 novembre 2024, le Président de la société a nommé en qualité de Directeur Général, M. Cédric FAVERO demeurant à MONTBRISON (Loire), 2 rue des Résistants.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.  
POUR AVIS

**SARL QUERAT FRERES**

**Société à responsabilité limitée**  
Au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 6 Place Villeboeuf  
42100 SAINT ETIENNE  
SAINT-ETIENNE B 411 743 867

**Non dissolution**

En application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'AGE du 18/10/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis  
La Gérance

**LES VINS DU XAV**

**S.A.S. au capital de 1 000 €**  
Siège social : CHAZELLES SUR LYON (Loire) 58 bis rue de St Galmier  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 987 549 904

**Désignation d'un Directeur Général**

En date du 6 novembre 2024, le président de la société a, à compter du 6 novembre 2024, nommé Madame Anne VANHAUTE-GHEM, demeurant à CHAZELLES SUR LYON (Loire) 58 bis rue de St Galmier aux fonctions de Directeur Général,  
DEPOT LEGAL : R.C.S. SAINT ETIENNE, LE PRESIDENT,

**CHRONIQUE JURIDIQUE |****Calcul des fermages 2024 et dégrèvement de taxe foncière**

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 a modifié le mode de calcul des fermages.

Les fermages sont maintenant actualisés selon la variation d'un indice national composé :

- pour 60 % de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes,

- pour 40 % de l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente.

Ce nouvel indice est applicable aux baux en cours.

**Pour l'année 2024, l'indice national est de 122,55 (indice base 100 en 2009). La variation de l'indice national des fermages 2024 par rapport à 2023 est de + 5,23 % (Indice 2023 : 116,46).**

**Pour connaître le montant de votre loyer en 2024, on retiendra la formule suivante :**

**Loyer 2023 x (122,55 /116,46) ou Loyer 2023 + 5,23 %**

Concernant le dégrèvement de taxe foncière, la loi de finances pour 2006 a institué une exonération de 20 % de la TFPNB. Cette mesure s'applique encore. Aux termes de l'article 1394 B bis du code général des impôts, les terres agricoles sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue au profit des communes et de leurs groupements à concurrence de 20 %.

Conformément à l'article L 415-3 du code rural, le montant de l'exonération de 20 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux terres agricoles prévue à l'article 1394 B bis du code général des impôts doit, lorsque ces terres sont données à bail, être intégralement rétrocédé par le propriétaire bailleur aux preneurs des terres considérées.

La question se pose alors de déterminer comment répercuter cette exonération. Pour les biens pris à bail, une fraction du montant global de la TFPNB est supportée par le locataire. A défaut d'accord amiable entre le bailleur et le preneur, cette fraction est fixée à un cinquième, soit 20 % (art L415-3 du code rural). Ainsi, si le pourcentage de la taxe foncière mis à la charge du locataire est égal à 20 %, celui-ci ne remboursera rien au bailleur.

Si le pourcentage de la taxe foncière mis à la charge du locataire est supérieur à 20 %, celui-ci remboursera au bailleur une fraction de la TFPNB égale à la différence de ces deux pourcentages, multipliée par 1,25.

En revanche, si le pourcentage de la taxe foncière mis à la charge du locataire est inférieur à 20 %, le bailleur remboursera au locataire la différence.

Enfin, lorsqu'une exonération d'impôts fonciers est accordée au bailleur à la suite de calamités agricoles, la somme dont il est exonéré ou exempté bénéficie en totalité au preneur, quelle que soit la part d'impôt remboursée au bailleur (article L411-24 du code rural). Si le loyer correspondant à l'année du sinistre a été payé avant fixation du dégrèvement, le bailleur doit en reverser le montant. Si le preneur est débiteur de loyers, il peut en déduire le montant du dégrèvement.

Il en va de même du dégrèvement de taxes foncières sur les propriétés non bâties accordé par l'Etat et/ou les collectivités locales aux jeunes agriculteurs, en vertu de l'article 1647-00 bis du CGI. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

**L'ESPACE CHAMBU-TERRE**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE**  
6, Place de l'Eglise  
42330 CHAMBOEUF  
RCS : 812 001 436 SAINT-ETIENNE

**Transfert du siège social**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 10 septembre 2024, l'associé unique a décidé de transférer, à la date du 22 mai 2024, le siège social qui était 6, Place de l'Eglise à CHAMBOEUF (42330) à l'adresse suivante 25, Rue de Saint-Etienne à SAINT-GALMIER (42330).

L'article numéro 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS SAINT-ETIENNE

**BENIERE PERRIN**

**S.A.S. au capital de 100 000 €**  
Siège social : Place Neyrand  
LORETTE (Loire)  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 428 186 134

**Modification**

En date du 30 octobre 2024, le Président de la société a nommé aux fonctions de directeur général M. Arnaud PERRIN, demeurant à MORNANT (Rhône), 7 Allée des Moineaux.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS : SAINT ETIENNE.

**TECHNI CONCEPT**

**S.A.S. au capital de 150 000 €**  
Siège social : NEULISE (42590) 47 voie des Artistes - Z.I. Les Jacquins  
RCS ROANNE 802 159 038

**Changement de Directeur Général**

L'A.G.O. du 30.10.2024 de la société a pris acte de la démission de M. Patrick GUILLEN, dt au COTEAU (42120) 26 Quai Général Leclerc, de ses fonctions de directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de ROANNE.

Pour avis

**L'ATELIER RAQUETTES**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE**  
6, Place de l'Eglise  
42330 CHAMBOEUF  
RCS : 877 699 223 SAINT-ETIENNE

**Transfert du siège social**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 10 septembre 2024, l'associé unique a décidé de transférer, à la date du 22 mai 2024, le siège social qui était 6, Place de l'Eglise à CHAMBOEUF (42330) à l'adresse suivante 25, Rue de Saint-Etienne à SAINT-GALMIER (42330).

L'article numéro 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS SAINT-ETIENNE